

Conditions générales (CG)

1 Validité

(1) Les conditions générales (CG) suivantes s'appliquent à l'ensemble de nos domaines d'activité en relation avec eventbus.li

- a) Location de biens mobiliers / technique événementielle
- b) Contrats de service

(2) Les CG suivantes s'appliquent exclusivement à toutes les relations contractuelles entre Rent My Ride GmbH et le client, à moins que d'autres accords aient été conclus individuellement et par écrit entre les parties. Les dérogations et accords annexes ne sont valables qu'après confirmation écrite de Rent My Ride GmbH.

2 Offres et conclusion du contrat

(1) Les offres sont sans engagement et non contraignantes. Les commandes du client nécessitent la forme écrite. La confirmation écrite de Rent My Ride GmbH est nécessaire à la conclusion du contrat.

(2) L'étendue de l'obligation contractuelle de prestation résulte exclusivement de la confirmation de commande écrite. Les accords annexes qui modifient l'étendue des prestations contractuelles nécessitent une confirmation écrite.

(3) Toutes les informations sur les objets loués, qu'elles soient contenues dans des prospectus, sur le site Internet ou dans des documents de toute nature, sont sans engagement dans la mesure où elles concernent les performances techniques, les caractéristiques de fonctionnement ou l'utilisation.

(4) Les taxes et frais liés à l'exécution d'obligations administratives sont à la charge du client.

3 Prestations

3.1 Location d'objets mobiles / technique d'événement

(1) La commande ainsi que l'enlèvement ou la réception des objets ne peuvent être effectués que par des personnes majeures. Lors de la prise en charge des objets loués, la présentation d'une carte d'identité valable est requise.

(2) S'il n'est pas possible de se procurer un appareil promis à la location, Rent My Ride GmbH est en droit d'exécuter le contrat en mettant à disposition un appareil de même valeur.

(3) Le client doit laisser les objets loués en sa possession directe sous réserve générale d'autorisation de sous-location et les conserver avec le soin habituel.

(4) Un changement d'emplacement des biens mobiliers et du véhicule eventbus.li pendant la durée de la location nécessite l'autorisation expresse de Rent My Ride GmbH.

(5) Le client est tenu de communiquer immédiatement à Rent My Ride GmbH les dysfonctionnements de l'objet loué.

(6) En cas de violation de cette obligation, de perte ou d'endommagement de l'objet loué, Rent My Ride GmbH peut réclamer au donneur d'ordre des dommages et intérêts jusqu'à concurrence de la valeur de remplacement.

(7) Rent My Ride GmbH se réserve le droit d'exiger le dépôt d'une caution.

(8) Si le client est en retard pour restituer la marchandise conformément au contrat, il est tenu de rembourser le dommage résultant du retard, indépendamment de toute faute, mais au moins à hauteur du montant du loyer net qui serait autrement dû pour la durée du retard.

(9) Le client s'engage à vérifier, lors de la remise/avant la mise en service, que l'objet loué et les accessoires sont en parfait état et complets. La remise de l'objet loué vaut confirmation de son état irréprochable et adapté à l'usage prévu par le contrat.

(10) Les interventions de réparation du locataire ne sont pas autorisées.

(11) Le locataire est tenu de contracter toutes les assurances habituelles pour l'objet loué et son utilisation.

3.2 Contrats de service

(1) Pour les contrats de service qui n'ont pas pour objet une prestation forfaitaire, Rent My Ride GmbH s'engage à joindre à la facture un justificatif de prestation.

(2) Rent My Ride GmbH se réserve le droit d'établir des factures d'acompte accompagnées d'un justificatif de prestation pour les contrats comportant des prestations partielles.

4 Prix et conditions de paiement

(1) Tous les prix convenus entre les parties sont des prix nets et incluent déjà la TVA légale.

(2) La facture est établie au plus tard après l'exécution de la commande. Cela n'affecte pas le droit de facturer des prestations partielles après leur réalisation.

(3) La facture est payable sans déduction au plus tard 10 jours après réception de la facture, sauf mention contraire sur la facture.

(4) En cas de retard, Rent My Ride GmbH est en droit de prélever des intérêts de retard à hauteur de 5%. Les frais occasionnés par le retard, tels que les frais de rappel et les frais juridiques, sont à la charge du client.

(5) Rent My Ride GmbH est en droit d'exiger des avances pour couvrir les dépenses.

(6) Le non-respect des conditions de paiement de la part du client, un retard persistant ou des circonstances susceptibles de diminuer la solvabilité du client (notamment l'ouverture d'une procédure de faillite ou d'une procédure similaire) entraînent l'exigibilité immédiate des créances de Rent My Ride GmbH.

5 Résiliation

(1) Si le donneur d'ordre se retire d'un contrat existant, Rent My Ride GmbH est en droit, sauf accord contraire, de facturer l'intégralité des frais justifiés. Cependant, en cas de résiliation de contrats de location ou de services, au moins les taux indiqués ci-dessous sont dus :

- jusqu'à 14 jours avant le début de la commande 20% du volume de la commande

- jusqu'à 10 jours avant le début de la commande 30% du volume de la commande

- jusqu'à 5 jours avant le début de la commande 40% du volume de la commande

- jusqu'à 2 jours avant le début de la commande 60% du volume de la commande.

(2) La résiliation doit être effectuée par écrit. Le jour de référence pour le calcul des taux susmentionnés est la réception de la déclaration de résiliation.

6 Confidentialité

Rent My Ride GmbH et le client s'engagent à garder secrets tous les secrets commerciaux et d'entreprise de l'autre partie ou les informations qualifiées de confidentielles qui leur parviennent ou sont portées à leur connaissance pendant l'exécution du contrat.

7 Responsabilité et garantie

(1) Rent My Ride GmbH s'engage à exécuter les commandes passées au mieux de ses connaissances et de sa conscience, en tenant compte des règles en vigueur et de l'état de la technique.

(2) Rent My Ride GmbH n'est pas responsable vis-à-vis du client pour les biens, y compris le manque à gagner, dont le montant dépasse la somme de couverture de l'assurance responsabilité civile de l'entreprise. La responsabilité est exclusivement régie par les accords écrits des parties. Toutes les prétentions non expressément admises dans les présentes, y compris les prétentions en dommages et intérêts, quel qu'en soit le motif juridique, sont exclues, à moins qu'elles ne reposent sur une violation intentionnelle ou par négligence grave du contrat de la part de Rent My Ride GmbH.

(3) Si Rent My Ride GmbH ne peut pas remplir ses obligations découlant d'un contrat parce que les sous-traitants de Rent My Ride GmbH n'ont pas livré ou fourni des prestations en bonne et due forme, le droit à des dommages et intérêts du donneur d'ordre se limite à ce que Rent My Ride GmbH cède au donneur d'ordre ses propres droits à des dommages et intérêts vis-à-vis du sous-traitant et en favorise l'application.

(4) Le client doit faire valoir et justifier par écrit les réclamations dans un délai de trois jours ouvrables après la prestation de Rent My Ride GmbH. En cas de réclamation justifiée et effectuée dans les délais, le client a le droit de réclamer des dommages et intérêts. Les parties contractantes conviennent que le montant d'une demande de dommages et intérêts, quelle qu'en soit la raison juridique, est limité aux honoraires convenus.

(5) Le client ne peut refuser les prestations de remplacement de Rent My Ride GmbH que si cela ne peut pas être exigé de lui pour une raison importante et reconnaissable par Rent My Ride GmbH.

8 Dispositions finales

(1) Si une ou plusieurs dispositions d'un contrat entre Rent My Ride GmbH et le client sont ou deviennent caduques, la validité de toutes les autres dispositions ou accords n'en est pas affectée. La disposition invalide sera remplacée par une disposition qui se rapproche le plus possible du sens et de l'objectif économique, de manière juridiquement admissible.

(2) Le tribunal compétent pour toutes les prétentions découlant du présent contrat est 2502 Bienne.

Bienne, le 28 mars 2024